



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 16 décembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue publiquement au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs le 16 décembre 2024 à 18h50, sous la présidence de M. Paul Kushner, maire.

Sont présentes à cette séance chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

<b>Paul Kushner</b>	<b>maire</b>
<b>Serge Ennis</b>	<b>cons. au poste no : 1</b>
<b>Steven Minty</b>	<b>cons. au poste no : 3</b>
<b>Isabelle Jetté</b>	<b>cons. au poste no : 4</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no : 5</b>
<b>Marie-Lise Daigle</b>	<b>cons. au poste no : 6</b>

**Est absente :**  
**Patricia Lacasse**                      **cons. au poste no : 2**

Assistent également à la réunion madame Caroline Champoux, directrice générale, greffière-trésorière et Ruth Veilleux, adjointe à la direction générale.

### **Ouverture et mot de bienvenue du maire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président monsieur Paul Kushner, il souhaite la bienvenue à tous.

### **Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

Les élus présents et votant individuellement de vive voix, renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

### **Adoption de l'ordre du jour**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR**

**Mot de bienvenue du maire**

**Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire**

**Adoption de l'ordre du jour**

**1. Adoption du budget pour l'exercice financier 2025.**

**Période de questions  
Levée de l'assemblée**

**1. Adoption du budget pour l'exercice financier 2025.**

2024-12-298

2024-12-299

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2025 ;



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE 16 décembre 2024

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs adopte les prévisions budgétaires 2025 comportant les recettes et les dépenses suivantes :

	BUDGET 2025	BUDGET 2024
<b>REVENUS</b>		
Taxes générales	2 807 020 \$	2 602 719 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	181 612 \$	202 248 \$
Paiements tenant lieux de taxes	72 214 \$	53 340 \$
Transferts	295 178 \$	379 025 \$
Autres services rendus	79 277 \$	36 700 \$
Imposition de droits	107 000 \$	98 500 \$
Autres revenus	36 600 \$	45 600 \$
<b>TOTAL - REVENUS</b>	<b>3 578 901 \$</b>	<b>3 418 132 \$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Administration générale	978 866 \$	982 153 \$
Sécurité publique	550 437 \$	503 856 \$
Transport	1 472 249 \$	1 295 578 \$
Hygiène de milieu	411 338 \$	414 595 \$
Aménagement, urbanisme et développement	114 425 \$	216 005 \$
Loisirs et culture	245 729 \$	132 198 \$
Frais de financement	254 362 \$	250 350 \$
<b>TOTAL - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 027 406 \$</b>	<b>3 794 735 \$</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>		
Amortissement	(541 063) \$	(435 520) \$
Financement	69 320 \$	59 857 \$
Surplus (déficit) affecté	(33 550) \$	(56 500) \$
Remboursement fonds réservés	48 338 \$	47 110 \$
Dépenses constatées à pourvoir	8 450 \$	8 450 \$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>(448 505) \$</b>	<b>(376 603) \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION</b>	<b>3 578 901 \$</b>	<b>3 418 132 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

Adopté à l'unanimité des conseillers

### Période de questions

### Levée de l'assemblée

2024-12-300

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée extraordinaire, il est 19h24

Je, soussigné Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Paul Kushner**  
Maire

**Caroline Champoux**  
Directrice générale – greffière-trésorière